



## FICHE D'INSCRIPTION PROJET ART PLASTIQUE

à retourner dûment remplie avant le 1er mai 2018 pour les deux sites à :

NI VU NI CONNU !  
1 place de la Mairie  
58350 Nannay

ou en format PDF au référent des artistes au sein de l'association : Jérémie Barrault, [jeremiebarrault@hotmail.fr](mailto:jeremiebarrault@hotmail.fr)

**Pour tout renseignement contactez :**

**Pour Ni vu ! Ni connu ! : Jérémie Barrault** tel : 06 77 25 44 22 mail : [jeremiebarrault@hotmail.fr](mailto:jeremiebarrault@hotmail.fr)  
**Pour Festi'vache : Quentin Fayolle** tel : 04 78 48 68 07 mail : [quentin@cinemaparadiso.fr](mailto:quentin@cinemaparadiso.fr)

Je dépose mon dossier de candidature pour les Conviviales 2018 contenant une biographie, un texte de motivation, et un projet pour le village de Nannay. Je m'engage, si je suis sélectionné, à proposer un autre projet pour Festi'Vache à Saint Martin-en-Haut.

A remplir en lettres capitales

Nom :

Prénom :

adresse :

code postal :

ville :

N° inscription à la Maison d'Artistes :

### Des artistes, encore des artistes...

#### *Une envie d'artiste*

L'association Ni vu ! Ni connu ! créatrice du festival Arts, Cinéma et Ruralité « Les Conviviales » à Nannay (58), s'est associée avec le festival « Festi'Vache » à Saint Martin-en-Haut (69) pour un partenariat développé sur plusieurs projets et notamment au niveau artistique.

Ni vu ! Ni connu ! en partenariat avec le service environnement de la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges, ainsi que Festi'vache, font savoir dans le réseau artistique en France et à l'étranger, qu'ils souhaitent s'associer à 2 artistes pour une résidence de production pendant la durée des « 18ème Conviviales Art Cinéma Ruralité » de Nannay du 17 août au 1er septembre 2018 et à un(e) de ces artistes pour une 2<sup>ème</sup> résidence pendant la durée de Festi'Vache en mars 2019.

## ***Un travail collectif et créatif***

Les artistes s'engagent à produire une œuvre dans une atmosphère créative et conviviale en collaboration avec les habitants soucieux de l'aider dans sa tâche et devront mettre en valeur le patrimoine local.

Ils devront réaliser leurs œuvres avec des matériaux de récupération (40% minimum), dans un respect environnemental et dans un souci d'intégration au paysage. Il sera possible de récupérer les matériaux nécessaires à la déchetterie intercommunale, le transport entre la déchetterie et le lieu de travail étant assuré.

Chaque œuvre produite fera l'objet d'une communication et d'une mise en valeur sur le territoire: une plaquette « parcours de randonnée artistique », des pages Internet sur le site [nannay.fr](http://nannay.fr) (projet de l'artiste, réalisation in situ, oeuvre finale, lien vers le site de l'artiste, etc...). Saint-Martin-en-Haut projette la création d'un parcours artistique.

### ***Objectifs :***

- Promouvoir une expression vivante et contemporaine qui renouvelle notre regard sur le patrimoine humain et naturel.
- Promouvoir une image dynamique et rayonnante de chaque territoire.
- Attiser la curiosité.

### ***Conditions de participation de l'artiste :***

Les artistes seront sélectionnés d'après un projet déposé pour Les Conviviales à Nannay préalablement, 1er mai 2018 dernier délai, répondant aux critères ci-dessous.

Le dossier, en langue française, 10 pages maximum, papier ou numérique (format PDF), comprendra :

- Une note sur son travail artistique actuel.
- Un projet d'œuvre originale conçu pour cette occasion (maximum 2 pages) ainsi que des éléments visuels (croquis, images, photos . . .) en précisant l'intérêt à utiliser des matériaux de récupération.
- 1 note précisant de la faisabilité technique du projet dans les critères proposés (liste du matériel demandé, liste du matériel en possession, coût des matériaux utilisés, temps nécessaire, assistance demandée . . .)

A Nannay, l'artiste touchera une aide à la création de 1700 euros tout compris

L'hébergement sera assuré chez l'habitant et les repas par l'association. Une assistance technique sera fournie dans la limite des possibilités du village. La sélection se fera au mois de mai 2018 par des membres de l'association Ni vu ! Ni connu !, des représentants du Service Environnement de la Communauté des Communes et des délégués de Festi'Vache.

L'artiste sélectionné fournira une liste des matériaux de récupération souhaités avant le 1er juin 2018, et s'engage à réaliser son œuvre à Nannay durant les 15 jours de résidence prévue (du 17 août au 1er septembre 2018).

A Saint Martin-en-Haut, l'artiste touchera une aide à la création de 2000 euros, matériaux et déplacements compris. L'hébergement et les repas (à prendre à petit prix sur le festival) resteront à sa charge. Une assistance technique sera fournie dans la limite des possibilités du village.

La sélection se fera par Festi'Vache à l'issue des Conviviales 2018 entre les deux artistes invités à Nannay. Cet(te) artiste s'engage à fournir un autre projet et à le réaliser durant le festival Festi'Vache en mars 2019.

Chaque artiste devra contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre le participant et son travail.

**Les œuvres réalisées resteront la propriété de l'association Ni vu ! Ni connu ! et Festi'vache.**

L'artiste recevra en cadeau un panier de saveurs composé de produits locaux de Nannay et de Saint Martin-en-Haut.

**Pour chaque site, une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.**

J'accepte les conditions de participation

date

signature